

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Etaient présents : MMES. MEVOLHON – MOREAU – SOUILLOT- SIRUGUE.
MM.BANDI – JACQUET – MOUTRILLE – FORT – JOURDHIER - GUIRAO - REIS.

Excusés : MME BERTAUD procuration à M. JOURDHIER Alban
M. GUIDOT procuration à M.BANDI Lionel
M.DESCOURVIERES procuration à M.FORT Hugues

Absents : M.BELOT Baptiste

Secrétaire de séance: M. REIS Nicolas

Ouverture de la séance à 20h35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RESTAURATION EGLISE

- ***Intervention INRAP*** : L'institut national de recherches archéologiques préventives doit intervenir semaine 18 ou 19 pour procéder aux sondages préconisés par la DRAC.

- ***Accord de subvention du Conseil Départemental*** : pour un montant de 59550€ sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

- ***L'appel d'offres s'est terminé le 10 Mars 2016 à 16h*** : Le maire indique avoir réceptionné 23 offres papiers et 2 offres par voie électronique.

L'ouverture des plis a eu lieu le 15 Mars 2016 au cabinet de Monsieur JOUFFROY architecte.

Le maire remet à chaque conseiller un tableau récapitulatif des devis reçus avec analyse de l'architecte. Les résultats sont mauvais puisque globalement le marché est 35% au-dessus de l'estimation de l'architecte.

Puisque nous sommes dans le cadre d'une procédure adaptée, l'architecte va contacter les entreprises les mieux placées afin de contenir le coût du montant des travaux dans une enveloppe comprise entre 325000€ H.T et 360000€ H.T, la commune ne pouvant supporter une charge financière plus conséquente. La troisième tranche, conditionnelle, sera déclarée infructueuse.

Le maire a sollicité l'avis de Madame la Trésorière sur cette situation. La commune peut envisager un prêt de 130000€ et un prêt complémentaire FCTVA sur 2 ans de 20000€ et si besoin compléter avec des fonds propres.

Les services de la sous-préfecture ont également été contactés dans le cadre de la demande de D.E.T.R puisque les actes d'engagement signés par la commune et les devis devaient être adressés avant le 1/4/16 pour envisager une programmation 2016. Nous sommes convenus d'adresser d'ici à fin avril les documents demandés ainsi qu'une délibération modificative et un nouveau plan de financement pour espérer un accord de subvention et un démarrage de la première tranche de travaux. Sachant que si nous reportons ce dossier en 2017, nous n'avons pas l'assurance du maintien des taux actuels de subvention ou du report des accords de subventions reçus à ce jour.

Après échanges et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide la poursuite de ce dossier.

II – ZONE DE DÉTENTE SAISON 2016

*** Fixation des tarifs pour la saison 2016.**

Le bilan financier de la saison 2015 a été présenté lors d'une précédente réunion. Le bilan corrigé est remis aux conseillers.

Au regard des travaux de sécurisation prévus cette année (élagage conformément aux recommandations de la sous-commission de sécurité de la Préfecture) et après discussions afin d'intégrer cette dépense supplémentaire ainsi que la « redevance incitative » pour les ordures ménagères et le fait que le tri sélectif n'est pas vraiment pris en compte par les locataires et en conséquences non respecté, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les locations des parcelles et des charges comme suit :

Compte tenu de ces dispositions, les tarifs seront les suivants :

. Parcelle A	182,00 €	Taxe de séjour comprise
. Parcelle B	203,00 €	Taxe de séjour comprise
. Parcelle C	233,00 €	Taxe de séjour comprise
. Parcelle D	278,00 €	Taxe de séjour comprise
. Charges	100,00 €	par unité d'hébergement

*** Embauche d'un agent saisonnier pour l'entretien du bâtiment sanitaire.**

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de recruter un agent d'entretien pour la saison 2016. Celui-ci sera employé à raison de 20 H 00 par mois durant les 6 mois de la saison.

III – CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

La mise en place du dispositif « e-actes », via le site du GIP e-bourgogne, nécessite la signature d'une convention entre notre collectivité et la préfecture : ce document sert de cahier des charges entre les deux entités utilisatrices et est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les documents relatifs à la transmission dématérialisée des différents actes au contrôle de légalité.

IV- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

La séance est placée sous la présidence de M. JACQUET 1^{er} Adjoint, qui présente le compte administratif 2015 dressé par le Maire qui s'établit ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses	111 471,86 €
- Recettes	69 021,89 €
Soit un déficit de	42 449,97 €

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses	345 483,61 €
- Recettes	402 033,47 €
Soit un excédent de	56 549,86 €

Résultats de l'exercice 2015 :

56 549,86 – 42 449,97= excédent de 14 099,89 €

En reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs :

INVESTISSEMENT

Excédent au 31.12.2014	75 507,89 €
Déficit exercice 2015	42 449,97 €
Excédent global au 31.12.2015 (à reporter)	33 057,92 €

FONCTIONNEMENT

Excédent au 31.12.2014	121 592,88 €
Part affectée à l'investissement 2015	60 000,00 €
Excédent exercice 2015	56 549,86 €
Excédent global au 31.12.2015 (à reporter)	118 142,74 €

Trésorerie au 31.12.2015

Excédent investissement	33 057,92 €
Excédent fonctionnement	118 142,74 €

Total fonds libres 151 200,66 €

Le Maire se retire de la salle, M. JACQUET soumet le compte administratif au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

III – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 dressé par le Trésorier de Saint-Jean-de-Losne fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.
Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

IV – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le dossier budgétaire comprenant les propositions pour 2016. Celles-ci tiennent compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année, la restauration de l'église et la poursuite du sentier piéton.

A) Affectation des résultats globaux 2015.

Le Maire propose :

INVESTISSEMENT

Excédent de 33057,92 € reporté en recettes compte001

FONCTIONNEMENT

Excédent de 118 142,74 € reportés :

- o 30000,00 € en recettes d'investissement article 106
- o 88142,74 € en recettes de fonctionnement compte 002

Soumis au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

B) Inscription Investissement.

DEPENSES

- Remboursement capital des emprunts.
- Provisions pour équipements divers.
- Signature électronique.

- Restauration Atlas cadastral
- Travaux Eglise.
- Embellissement transformateur
- Rénovation éclairage public communal SICECO
- Travaux de voirie (sentier piéton).

RECETTES

- FCTVA.
- Affectation part excédent fonctionnement.
- Résultat reporté.
- Subvention DETR église.
- Subvention Ministère de l'Intérieur (sénateur) pour église.
- Subvention Région pour l'église.
- Subvention du Département pour l'église, le sentier piéton 2015 et 2016, salle des fêtes (2015).
- Subvention Amendes de police 2016 pour les travaux de voirie.
- Subvention ERDF (embellissement)

C) Inscription Fonctionnement.

DEPENSES

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations identiques à 2015.

RECETTES

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.
 - o Taux des taxes communales :

Après avoir pris connaissance des documents transmis par les services fiscaux et examiné les simulations de progression éventuelles et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une hausse de 1 % uniforme sur les taux des taxes :

- Taxe d'habitation 7,77 %
- Taxe foncière (bâti) 17,60 %
- Taxe foncière (non bâti) 30,04 %

Soit un produit fiscal prévisible de **182 875 €** (l'augmentation de 1 % conduit à une recette supplémentaire de **1809 €**).

Compte tenu des décisions arrêtées, le budget primitif 2016 se présente ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à 358 585,59 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	383 003,67 €
Recettes	476 099,74 €

Soumis au vote, le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

Indemnités à la Trésorière

Comme chaque année il convient de délibérer sur l'indemnité versée à la trésorière de St JEAN DE LOSNE. L'indemnité de conseil et de confection de budget s'élève pour 2015 à 362,83€. Après échanges, le maire soumet au vote cette indemnité qui est validée par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

V – INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe les conseillers qu'un conseil des maires s'est tenu à la Communauté de Communes le 16 Mars dernier. Lors de cette réunion le cabinet STRATORIAL Finances a remis les conclusions de son analyse financière. Ce document très pointu a été adressé aux communes par voie électronique. Le maire se propose de le transmettre aux conseillers intéressés. Les conclusions de cette analyse révèlent la nécessité pour la communauté de communes d'augmenter le taux des 3 taxes d'au moins 3%. Pour information, le budget de la communauté de communes voté le 30 Mars 2016 prévoit une augmentation du taux des 3 taxes de 4%.

Plusieurs demandes de subventions sont arrivées en Mairie : A.F.M Téléthon, Comité de Parrainage du Concours National Scolaire de la Résistance et de la Déportation, A.F.S.EP (association des sclérosés en plaques). Réponse habituelle leur sera faite.

L'entreprise SIRUGUE qui organise les 60 ans de sa société sollicite la mise à disposition du terrain près de l'école et du terrain chemin de la nivelle pour organiser des aires de stationnement. Le conseil émet un avis favorable.

Suite à plusieurs remarques d'administrés signalant la vitesse parfois excessive du bus scolaire et du bus KÉOLIS (liaison Dijon /St Jean de Losne), le maire a envoyé des mails aux compagnies concernées.

Le S.B.V nous signale l'embauche en CDD pour 4 mois d'une technicienne chargée de l'étude bilan du contrat de bassin de la Vouge 2009-2014.

L'A.G de l'office du tourisme « RIVES DE SAÔNE » aura lieu le 7 Avril 2016 à PAGNY LE CHATEAU.

Par courrier reçu le 29 Mars, le Conseil Départemental nous rappelle les nouvelles modalités du programme de soutien à la voirie.

Le 29 Mars reçu en mairie le guide de la fédération SOLIHA, née de la fusion des mouvements PACT et Habitat & Développement. Ce document est consultable en mairie.

Le 24 Avril prochain aura lieu à SEURRE la fête de l'environnement, géobiologie et du bien-être sur le site de l'étang rouge. Le 11 Juin aura lieu sur ce même site, une grande fête de l'Enfance Jeunesse. Cette manifestation regroupera tout le travail réalisé au cours de l'année par les accueils périscolaires qui ont travaillé sur le thème « Pays du Monde ».

Une réunion pour préparer l'organisation du plan de transport scolaire 2016/2017 aura lieu avec les services du Département le 12 Mai 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.